

>> PERCUSSIONS <<

A chaque étape de son apprentissage (cycles), l'élève doit pouvoir évaluer, avec l'aide de son professeur, puis progressivement de façon autonome, l'ensemble de ses acquisitions et la cohérence de son savoir-faire.

Il pourra alors faire des choix conscients et mettre à l'épreuve ses connaissances techniques, théoriques et surtout musicales.

Il sera en mesure de choisir lui même ses programmes et, plus largement, choisir entre la pratique amateur ou le métier de musicien.

Le répertoire et les différents styles de musiques étudiés au cours de son cursus (de la musique médiévale aux compositeurs contemporains en passant par les musiques actuelles et traditionnelles), lui permettront d'aiguiser son sens critique et de choisir les esthétiques qu'il souhaite développer.

Une pratique personnelle quotidienne (à la maison ou au conservatoire en fonction des instruments étudiés) d'une durée de 20 minutes est demandée pour une bonne progression de l'enfant. Les horaires de cours sont fixés après les résultats des examens d'entrée, après avoir collecté toutes les possibilités de tous les élèves. Des horaires provisoires seront mis en place pour les anciens élèves et les élèves sortant d'une année d'orientation.

Il sera demandé à chaque élève de cycle 1 première année, d'acquérir une caisse claire, un pied de caisse claire, un tabouret, un pupitre, un métronome, une paire de baguettes de caisse claire et une partition définie par le professeur, ainsi qu'un classeur à pochettes transparentes pour ranger les documents personnalisés donnés lors des premiers cours.

Professeurs

Cycles 1 & 2 : **Attilio Terlizzi**

Cycles 2, 3 & 4 : **Jean Luc Rimey Meille**

Contenu

Cours hebdomadaires :

- Cycle 1 30 minutes
- Cycle 2 40 minutes
- Cycles 3 & 4 60 minutes

Durée du cursus entre 3 ans et 5 ans par cycle, 1 an pour le cycle 4

Limites d'âge

Début de 1er cycle : inférieur à 14 ans

Milieu de 1er cycle : inférieur à 16 ans

Début de 2ème cycle : inférieur à 18 ans

Milieu de 2ème cycle : inférieur à 20 ans

3ème cycle : 23 ans

4ème cycle : 24 ans

Classes Obligatoires

Les élèves admis en classe instrumentale ont l'obligation de suivre les classes de :

- * Formation Musicale, jusqu'au brevet d'Etudes Musicales (sauf 3^e cycle CPS, nécessité de suivre la formation musicale jusqu'en fin de 3^e cycle)
- * Lecture à Vue instrument en 3^eème cycle et 4^eème cycle (perfectionnement)
- * Ensemble et/ou orchestre à partir du 2^eème cycle
- * Musique de Chambre

Il existe plusieurs possibilités d'ensembles proposés aux élèves/étudiants des classes de percussion :

- OrKestrÂ PERCUSSION regroupe la totalité des élèves de cycle 3 classique, ainsi que un ou plusieurs étudiants de la classe de batterie.

Son répertoire est orienté vers différentes musiques (transcriptions classiques, arrangements jazz et rock)

- Ensembles organisés en fonction des différentes actions & programmations du Conservatoire (musiques en scène, fête de la musique, hommage à un compositeur) qui permettent aux élèves/étudiants de jouer dans des salles prestigieuses telles que l'opéra de Lyon, le musée Gallo Romain, le musée des beaux arts ... ainsi que différentes salles de la région Lyonnaise.

Cycle 1

La découverte et l'apprentissage des instruments représente le premier stade de la formation.

L'élève fait l'expérience de l'expression musicale et développe sa motivation en construisant son projet musical.

Cycle 2

Confirmation de la méthode de travail, approfondissement des acquis musicaux et techniques, équilibre entre les différentes disciplines (claviers , peaux, timbales ...), concrétisation de l'accès à l'autonomie, première synthèse entre pratique et théorie, préparation à la vie de musicien et, en fonction du projet musical choix entre musicien amateur et musicien professionnel.

Cycle 3

Autonomie totale sur tous les instruments et tous les paramètres de jeu, perception des automatismes, mise en place de l'interprétation consciente et personnelle, développement du répertoire, développement de la culture musicale et artistique, choix des textes travaillés (en accord avec le professeur), conscience du déroulement de son cursus et choix entre cycle court (CFEM) et cycle spécialisé (CPS).

Cycle 4/Perfectionnement

Ce cursus complémentaire s'adresse aux étudiants ayant obtenu leur DEM au Conservatoire de Lyon. L'admission est accordée sur concours et entretien dans la limite des places disponibles pour une durée d'une année éventuellement renouvelable.

L'objectif essentiel de ce cycle, est de préparer les étudiants à l'accès aux structures d'enseignement supérieur, en développant leur autonomie et en élargissant le champ de leurs compétences. Il sous-entend naturellement une disponibilité suffisante et une domiciliation proche.

Le cursus s'articule autour de quatre modules :

Perfectionnement de la discipline, pratique d'ensemble, culture musicale, projet personnel.

En outre, les étudiants de ce cycle pourront se préparer aux examens d'orchestre d'élèves (OFJ, EYO, académie de l'orchestre National de Lyon) ainsi qu'aux auditions organisées par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, ainsi qu'au concours d'orchestres professionnels.

Cette année, ils auront la possibilité d'enregistrer une pièce du répertoire soliste et de participer à toutes les étapes de l'élaboration d'un enregistrement professionnel.

Une initiation à la didactique de la percussion sera mise en place et les étudiants de ce cycle auront une fonction de tuteurs auprès de certains élèves des cycles 1 & 2 choisis par les professeurs.

Il participeront activement à la gestion de la classe (matériels : entretien et déplacements, plannings).

Enfin, ils devront être disponibles pour jouer les travaux des élèves d'écriture en fin d'année.